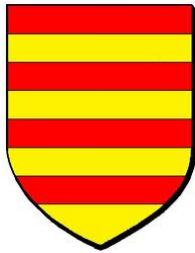


COMMUNE
DE
CAMBRON



Tél. : 03.22.24.94.47
Courriel : mairie@cambron.fr



Une vingtaine d'enfants de l'école a participé à l'opération « Sensibilis'haie » en plantant des arbres offerts par la Fédération des Chasseurs de la Somme

JOURNAL N 163

Réunion du 8 avril 2024

Présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Secrétaire de séance : Janine DELENCLOS.

I – Budget 2024 :

Budget COMMUNAL :

- Section de FONCTIONNEMENT	:	564.723 €
- Section d'INVESTISSEMENT:		176.973 €
- BUDGET TOTAL	:	741.696 €

Les opérations d'investissement prévues en 2024 sont la fin des travaux de rénovation de la salle polyvalente, le versement du solde des subventions qui y sont rattachées, ainsi que le projet de remise en état et d'isolation du logement communal situé 5, rue de l'Eglise. Des devis sont en cours d'étude sur ce dernier projet et la commune se renseigne également sur les subventions possibles.

L'extension du cimetière est également inscrite au budget.

Le taux des taxes communales est également voté à l'identique de l'année précédente, à savoir :

- Foncier Bâti	:	47,83 %,
- Foncier Non Bâti	:	32,48 %,
- Taxe d'Habitation	:	9,76%,

pour un produit fiscal total attendu de 223.706 € au bénéfice de la commune.

Il est à noter que les bases d'imposition ont été augmentées de 3,9% par les services fiscaux, ce qui engendre une recette fiscale supplémentaire pour la commune (mais

évidemment une augmentation d'impôts dans la même proportion pour les contribuables).

Francis et Janine DELENCLOS auraient souhaité une augmentation des taux cette année ; Jean-Marie TRANCART s'abstient sur le maintien des taux.

Subventions aux associations :

Les subventions aux associations communales sont également allouées de la façon suivante :

- ACPG CATM de Cambron	:	150 €
- ASSUSEP de Cambron	:	300 €
- Société de Chasse de Cambron	:	150 €
- Société de Tir de Cambron	:	500 €
- Sport Canin de Cambron	:	300 €
- Jeunesse Sportive de Cambron	:	500 €
- Comité des Fêtes	:	300 €

Après présentation du budget communal 2024, celui-ci est adopté à l'unanimité.

II – Adhésion à SOMEA :

L'association Somme Espace Agronomie (SOMEA) est une association fonctionnant sous l'égide de la Chambre d'Agriculture et proposant notamment une aide juridique et de conseils aux collectivités locales, en matière d'écoulement et de gestion des eaux de ruissellement. Le Commune adhère à cette association depuis de nombreuses années et celle-ci sollicite le renouvellement de sa cotisation d'adhésion pour 2024, d'un montant de 30 €.

Le Conseil décide à l'unanimité de renouveler son adhésion à SOMEA pour l'année 2024

III – Informations diverses du Maire :

✓ Dégâts sur la clôture de Mme Sabine REMISSONNEL :

Le Maire fait part d'un courrier émanant de Mme Sabine REMISSONNEL, domiciliée rue des Tulipes. Sur ce courrier, Mme REMISSONNEL fait part de son mécontentement suite à un sinistre s'étant déroulé dans sa rue le 03/12/2023 et lors duquel un automobiliste (qui n'a pas été identifié) a percuté un candélabre de la commune, ce dernier ayant ensuite percuté et endommagé sa clôture.

Le lampadaire a été remboursé par l'assurance communale, GROUPAMA.

Toutefois, à ce jour et malgré les dossiers déposés à l'assurance communale et à l'assurance de Mme REMISSONNEL, aucune de ces deux sociétés ne veut prendre en charge les dégâts sur la clôture, qui se chiffrent à plus de 2.000 €.

Mme REMISSONNEL souhaite donc contester la décision de GROUPAMA qui estime que la commune n'est pas responsable de ce sinistre sur sa clôture et refuse de

prendre en charge les réparations.

Le Maire déposera une plainte auprès de la gendarmerie pour essayer de débloquent le dossier ; il est précisé que cette plainte n'avait pas été déposée à l'époque car jugée non nécessaire par l'assurance.

✓ Elections européennes :

Le scrutin se déroulera le dimanche 9 juin 2024, de 8H à 18H (1 seul tour).

La date limite d'inscription sur la liste électorale communale pour ce scrutin est fixée au 1^{er} mai pour les inscriptions en ligne ou le 3 mai pour les inscriptions sur papier en mairie.

✓ Le Grand Prix Cycliste de la Somme traversera le village le 28 avril prochain aux alentours de 12h15 – Il arrivera de Saigneville et prendra la direction de Abbeville. Le stationnement des véhicules sera interdit tout le long du parcours.

Dans le cadre de la restructuration du service de la collecte des déchets, la CABS fournira gratuitement, à compter du mois de septembre, des composteurs. Il suffit de se connecter sur le site « baiedesommeagglo.fr » et de remplir le formulaire de pré-réservation (l'imprimé peut être réclamé aussi en mairie)

Il n'y aura plus de distribution de sacs en papier – C'est peut être le moment de se procurer des sacs à herbe.....

La Fédération des chasseurs de la Somme organise le samedi 27 avril la formation décennale des chasseurs. Les inscriptions sont closes. Toutefois les retardataires peuvent prendre contact avec Michel LEIMER.

IV – Questions diverses :

✓ Mallorie GAWRONSKI signale 2 nids de poule dans l'impasse des Capucines.

✓ Elle souhaiterait également que soient rappelées les horaires de tonte par les particuliers. Voir ci-après

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

✓ Francis DELENCLOS signale que de plus en plus d'arbres cassent ou se déracinent sur les routes et les chemins et demande aux propriétaires concernés de faire le nécessaire afin d'éviter que les agents communaux soient obligés de dégager les voies après chaque coup de vent.

✓ Francis : réflexion aux agents concernant une tondeuse

✓ Frédéric HEDIN signale un problème au local poubelles des nouveaux logements locatifs. Une habitante logeant juste à côté du local se plaint de nuisances sonores

et d'un problème de fuite au niveau de la gouttière du bâtiment. Le problème a déjà été signalé par le Maire à l'office HLM qui sera recontacté en ce sens.

✓ Il signale également que la toiture du garage communal impasse de la Fontaine est en mauvais état. M. RIOU se propose de réparer la toiture et pouvoir bénéficier de l'utilisation du local pour y stocker ses véhicules. Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas prêter ce bâtiment, de le remettre en état et d'y stocker du matériel communal.

✓ Sylvain BOUDAILLIER signale un lampadaire qui ne fonctionne pas en face de l'ancienne épicerie ; il indique également que des habitants ont signalé des rats dans la rue des Écoles.

Pour rappel et suite à de trop nombreux abus, la commune ne délivre plus de poison à rats aux habitants.

✓ M. BOUDAILLIER rappelle également que le pont à la lagune est toujours à réparer. Le projet est toujours en discussion avec la CABS qui devrait financer les travaux dans le cadre de sa compétence GEMAPI.

✓ Louis CHAVANE signale une incohérence de limitation de vitesse sur la RD.925, au niveau de « la Briqueterie » ; C'est le Département de la Somme qui a la compétence voirie à cet endroit, un courrier sera envoyé en ce sens à M. COEUILTE de la DDTM. (M. le Maire l'a rencontré depuis et a obtenu une réponse négative du Département)

✓ Eric DUPONT demande s'il est possible de mettre le bulletin municipal sur l'application Panneau Pocket et souhaiterait que le mode de téléchargement de l'application soit rappelé aux habitants.

Panneau Pocket est un outil de communication simple et efficace en temps réel. C'est une application gratuite pour les utilisateurs.

*Il suffit de **télécharger** l'application (panneau pocket) disponible gratuitement sur App Store ou play Store ou AppGallery
Rechercher sa commune dans la barre de recherche –*

La mettre en favori en cliquant sur le cœur.

✓ Certains habitants lui ont également demandé s'il était possible de prolonger légèrement l'horaire d'éclairage public le weekend ; il sera vu cette possibilité avec l'électricien chargé de l'entretien du système.

✓ Eric LECRIVAIN signale que le pignon en bois du vestiaire au stade est à réparer.

DERNIERE MINUTE

Sylvain BOUDAILLIER a présenté sa démission du conseil municipal pour le motif de ne plus être en phase avec la politique actuelle de l'assemblée.